



CONSEIL MUNICIPAL REUNION DU 23 MARS 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt mars à vingt heures trente le Conseil Municipal de la Commune de JUVARDEIL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. DESLANDES Jean-Louis, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal le : 16 mars 2018

Présents : Mme FOUCHER, M. FOULONNEAU, M. LETHIELLEUX, Mme ALLARD, M. BOURGEAU, Mme PLANCHENAU, M. BARBOT Henri, Mme BRUNET, Mme PITON, M. STEPNIOWSKI, M. MEIGNAN, Mme LOUIS-FRANÇOIS.

Absents excusés : M. FREULON, M. BARBOT Pierrick

Secrétaire de séance : M. MEIGNAN Antoine

A- COMMUNE

COMMISSIONS :

VIE ASSOCIATIVE

a) Kiosque : mise à disposition des Associations

Mme FOUCHER Maire Adjoint propose de répondre favorablement à la demande du Collectif 100 noms. Ce prêt ponctuel servira de test pour évaluer les conditions de montage et démontage afin de proposer ensuite en toute sécurité le prêt de cet équipement à l'ensemble des associations juvardeillaises.

b) Manifestation Octobre rose retour réunion avec les Associations

Mme PITON Conseillère Municipale informe le Conseil que les Associations ont accueilli favorablement le projet de manifestation Octobre rose en remplacement du grignotage associatif.

c) Communication Site internet

M. STEPNIOWSKI Conseiller Municipal, propose de ne pas réaliser de modification fondamentale et d'attendre le site unifié de la Communauté de Communes.

ENVIRONNEMENT

a) OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat)

M. le Maire présente au Conseil la première partie de diagnostic territorial à l'échelle de la Communauté de Communes puis les éléments sur la Commune.

b) QUARTIER POITEVINIERE Marché travaux Lot 03 Espaces Verts

Monsieur FOULONNEAU Maire adjoint

⇒ Informe le conseil municipal que par jugement en date du 8 novembre 2017, le Tribunal de Commerce d'Angers a ouvert une procédure de Liquidation Judiciaire à l'encontre de SARL POUTEAU Bernard attributaire du lot n° 3 Espaces Verts – Plantations - Maçonnerie Marché de travaux d'aménagement du lotissement nouveau Quartier de La Poitevinière. M. Eric MARGOTTIN a été nommé Liquidateur et n'entends pas poursuivre le contrat en-cours.

⇒ Propose de lancer une consultation en procédure adaptée restreinte conformément à l'article 28 du Code des Marchés Publics pour la poursuite des travaux du lot n° 3 Espaces Verts – Plantations - Maçonnerie,

⇒ Indique que le marché s'élevait à 19 924.15 € HT et que 9 124,64 € HT de travaux ont été réalisés,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

⇒ donne tout pouvoir à Monsieur le Maire, en ce qui concerne le lancement de la consultation en procédure adaptée restreinte conformément à l'article 28 du Code des Marchés Publics, pour l'achèvement des travaux Espaces-verts – Plantations – Maçonnerie au Lotissement nouveau Quartier de la Poitevinière.

VIVRE ENSEMBLE

a) Cantine projet repas bio

M. Le Maire demande au Conseil s'il est favorable au projet et propose de confier le projet à la Commission « Vivre Ensemble ».

Le Conseil trouve le projet intéressant et charge la Commission d'étudier la faisabilité.

b) Conseil d'école du 22 mars - Compte rendu

M. LETHIELLEUX Maire Adjoint, donne un compte rendu du Conseil d'Ecole du 22 mars

C.C.A.S.

a) DISPOSITIF ARGENT DE POCHE

Mme ALLARD Conseillère Municipale déléguée, informe le Conseil que deux jeunes seront accueillis les 26, 27 avril, 2, 3 et 4 mai 2018.

DELIBERATIONS :

1. AMELIORATION DE L'ACCESSIBILITE ET DE LA FONCTIONNALITE DE LA MAIRIE

a) Valider l'APD (Avant-Projet Définitif)

M. le Maire présente aux membres du conseil municipal l'Avant-projet définitif (APD) des travaux de restructuration & aménagement de la Mairie.

Il rappelle que :

- les plans du projet ont été établis par M. Yves HUBERT, architecte.
- le projet prévoit la rénovation énergétique, l'amélioration de l'accessibilité et la réorganisation fonctionnelle du bâtiment de la Mairie.
- le coût des travaux au stade de l'APD est évalué à 234 004 € HT soit 280 805 € TTC auquel il y a lieu d'ajouter les prélèvements et analyses pour recherche d'amiante et plomb, la mission SPS et la mission de contrôle technique et contrat de missions connexes.

Au terme de la présentation, les membres du conseil municipal débattent du projet et approuvent les termes de l'Avant-projet définitif.

Après délibération, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal valide l'Avant-projet définitif et autorise le Maire à signer tous les documents se rapportant au projet et notamment procéder aux démarches suivantes :

- Engager la phase projet avec l'équipe de maîtrise d'œuvre,
- Faire la demande de permis de construire,
- Etablir les demandes de subventions auprès du Conseil Régional et du SIéML.

b) Instaurer une commission d'appel d'offres

Le Conseil Municipal désigne les délégués à la Commission d'Appel d'Offres :

Président :

M. DESLANDES Jean-Louis, Maire

Titulaires

M. FREULON Arnaud, 4^{ème} Adjoint

M. BARBOT Henri, Conseiller Municipal

M. STEPNIEWSKI Philippe, Conseiller Municipal

c) Autoriser le Maire à signer le Permis de Construire.

Le Conseil Municipal,

CONSIDERANT la volonté de la municipalité de réaliser les travaux de rénovation énergétique du bâti (Mairie, Bibliothèque, Cantine scolaire, Logement et Ecole) et d'améliorer l'accessibilité et la fonctionnalité de la Mairie ;

CONSIDERANT que ces travaux doivent faire l'objet d'un Permis de Construire ;

CONSIDERANT la nécessité d'autoriser Monsieur le Maire à déposer au nom de la commune un dossier de permis de construire pour cette opération,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer au nom de la commune un dossier de permis de construire pour l'opération de : rénovation énergétique du bâti et amélioration de l'accessibilité et de la fonctionnalité de la Mairie.

d) Autoriser le Maire à solliciter une subvention auprès de la Région et du SIEML

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents

- DECIDE de réaliser des travaux de restructuration et aménagement de la Mairie : l'isolation thermique et la mise en accessibilité ;

- SOLLICITE une subvention auprès de la Région des Pays de la Loire et une aide du Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine-et-Loire dans le cadre des « fonds d'Intervention pour les Economies d'Energie ».

e) Repérage amiante et diagnostic plomb avant travaux

Monsieur le Maire dépose sur le bureau la proposition de l'entreprise BUREAU VERITAS pour assurer un nouveau repérage amiante à l'extérieur du bâtiment avant les travaux de rénovation énergétique & accessibilité de la Mairie.

Il précise que l'intervention comprend : l'analyse des données fournies - une visite sur site - Prélèvements - analyses éventuels et l'établissement d'un rapport

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

ACCEPTTE la proposition de l'entreprise BUREAU VERITAS CONSTRUCTION OUEST CTC 2, rue Olivier de Serres BP 97134 49071 BEAUCOUZE, pour assurer le repérage amiante à l'extérieur du bâtiment avant les travaux de rénovation énergétique & accessibilité de la Mairie. L'offre s'élève à 330,00 € HT soit 396,00 € TTC à laquelle s'ajoute le prix des prélèvements et des analyses en laboratoire des échantillons de matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante.

AUTORISE Monsieur le Maire ou un de ses Adjointes à signer la proposition commerciale n° 797751/180323-118637STD.

2. VOTE DES SUBVENTIONS 2018

<i>Festilivres (dont 500 € en réserve)</i>	<i>1 000 €</i>
<i>Bibliothèque Club du livre (dont 100 € en réserve)</i>	<i>1 100 €</i>
<i>Club du Temps Libre</i>	<i>160 €</i>
<i>UNC Anciens Combattants</i>	<i>100 €</i>
<i>La Renaissance</i>	<i>150 €</i>
<i>Tradition du Bois</i>	<i>150 €</i>
<i>Les Randonneurs des 3 Rivières</i>	<i>160 €</i>
<i>Union Sportive Hand (dont 1 100 en réserve)</i>	<i>2 600 €</i>
<i>Union Sportive Tennis</i>	<i>1 200 €</i>
<i>FOL UDAF Lire et faire lire</i>	<i>100 €</i>
<i>Groupement des Donneurs de Sang</i>	<i>50 €</i>
<i>Les Restaurants du Cœur</i>	<i>150 €</i>
<i>Association Prévention Routière</i>	<i>100 €</i>
<i>SPA</i>	<i>243 €</i>
TOTAL SUBVENTIONS 2018	7 263 €

Le Conseil vote les subventions ci-dessus.

1. DELIBERATIONS

a) PRENDRE ACTE DU RAPPORT CLETC du 15 février 2018

VU le Code Général de Collectivité territoriales ;

CONSIDÉRANT le rapport de la CLETC du 15 Février 2018 portant sur la reprise de la zone des peupliers, l'attribution de compensation définitive 2017 et l'attribution de compensation prévisionnelle 2018 ;

ENTENDU l'exposé de M. FOULONNEAU Maire Adjoint, rapporteur ;

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le rapport.

b) - Transfert de la compétence "animation et concertation dans le domaine de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques sur les BVA et la Romme.

- Adhésion et transfert de la compétence au syndicat mixte des BVA et de la Romme

Le Conseil Municipal,

SUR proposition du Maire ;

VU la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de communes des vallées du Haut-Anjou en date du 14 décembre 2017 ;

CONSIDÉRANT que les enjeux de Gestions des Milieux Aquatiques présentent une réelle homogénéité sur le territoire des Basses Vallées Angevines et de la Romme ;

CONSIDÉRANT que le périmètre, le cadre d'actions et les priorités d'interventions identifiées ont une portée cohérente pour la mise en œuvre du Syndicat Mixte des Basses Vallées Angevines et de la Romme (SMBVAR) ;

CONSIDÉRANT le champ d'intervention du SMBVAR :

- Réalisation, entretien, gestion des aménagements visant à préserver, réguler ou restaurer les caractères hydrauliques ou géomorphologiques des cours d'eau non domaniaux,

- Entretien et aménagement des cours d'eau non domaniaux, canaux, lacs ou plans d'eau et de leurs accès ainsi que la protection des sites, des écosystèmes aquatiques, des zones humides et des formations boisées riveraines,

- Animation et concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

CONSIDÉRANT que les enjeux de Prévention et Défense contre les Inondations sont plus hétérogènes. Certains territoires administratifs ne comportent pas d'ouvrages de protection alors que d'autres disposent d'ouvrages dont les modes de gestion sont d'ores et déjà structurés ou en cours de réflexion.

CONSIDÉRANT que l'intervention du SMBVAR concerne de fait la Prévention des Inondations au sens de la réduction de la Vulnérabilité ;

CONSIDÉRANT que l'intervention du SMBVAR peut être envisagée à la demande des établissements concernés par la Prévention et Défense contre les Inondations, dans le cadre de conventions.

ENTENDU l'exposé de Monsieur Le Maire rapporteur,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve le principe du transfert de la compétence « Animation et Concertation dans le domaine de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques sur les Basses Vallées Angevines et la Romme » à la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou à compter de l'entrée en vigueur de l'arrêté préfectoral actant le transfert de la compétence ;

- Acte que les statuts de la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou sont modifiés comme suit : Compétence facultative limitée fonctionnellement : « L'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques sur le territoire hydrographique Basses Vallées Angevines et la Romme »

- Autorise la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou à adhérer au futur Syndicat Mixte des Basses Vallées Angevines et de la Romme (SMBVAR) ;

2. PARTICIPATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX AUX COMMISSIONS

Monsieur M. STEPNIEWSKI Conseiller Municipal donne un compte rendu de la réunion « RH Système informatique, Communication et Administration générale »

Madame BRUNET Conseillère Municipale donne un compte rendu de la réunion de la Commission « Culture, Bibliothèques »

Madame ALLARD Conseillère Municipale donne un compte rendu de la réunion de la Commission « Action sociale »

Monsieur FOULONNEAU Maire Adjoint donne un compte rendu de la réunion du SIéML

C- QUESTIONS DIVERSES

RIVES GABARE

M. Le Maire, expose qu'il est nécessaire d'étendre le projet Rives Gabare avec l'Association Anjou 3 rivières, la Maison de la rivière et le bateau « La Gogane ». L'objectif est de valoriser la Vallée de la Sarthe et de convaincre la Communauté de Commune de ne pas vendre Rives Gabare.

VENTE DES BATEAUX & DECORATIONS DE NOEL

Mme FOUCHER Maire Adjoint informe le Conseil que la SARL Comptoir Français d'Illuminations souhaite acheter les bateaux « Sylvain Sylvette » et les anciennes décorations de Noël.

Le Conseil propose de vendre les 3 bateaux au prix de 500 € pièce, soit 1 500 € le lot ; et de les proposer, dans un premier temps, aux administrés.

Il propose également de vendre les anciennes illuminations suivant l'offre de reprise de la SARL Comptoir Français d'Illuminations.